

Nos élus nationaux, quels qu'ils soient, n'ont jamais eu le courage de s'attaquer directement à la particularité française et ses 36 000 communes. Alors ils le font par des moyens détournés en transférant obligatoirement la gestion de certaines compétences et en allégeant certaines taxes versées par ces nouvelles intercommunalités à l'Etat pour son désendettement. Ainsi, ce serait plus de 500 000 € économisés pour notre nouveau territoire.

Si notre division territoriale ne correspond sans doute plus à la vie actuelle, ne serait-il pas plus logique de commencer à réformer par le bas de l'échelle, puis de remonter aux intercommunalités, départements, régions, en s'exonérant des anciennes limites administratives ? C'est une question qui fait débat mais ce n'est pas le chemin choisi.

**Le conseil municipal doit se prononcer avant le 15/12/2015 sur ce projet de fusion. Nous vous inviterons à en débattre prochainement.**

### Rappel

Pensez à entretenir vos arbres et haies avant les premières neiges et notamment ceux à proximité des réseaux électriques et téléphoniques. Vous êtes aussi responsables du déneigement devant vos entrées. Pour vos déplacements, les équipements spéciaux sont vivement conseillés (pneus neige, chaînes...)



### Décès de M. Christian LEBRUN

*Madame LEBRUN, ses enfants et ses petits enfants vous convient à partager un moment de recueillement à l'issue de l'inhumation des cendres de M. Christian LEBRUN décédé le 3 novembre, dans le caveau de famille, au cimetière de Dullin, le vendredi 27 novembre à 14h30.*



### à retenir !

**Vendredi 20 novembre** : Réunion d'information et d'échange pour une réflexion sur l'accueil aux réfugiés en Avant Pays Savoyard. Maison du lac à 20h. Ouverte à tous.

**Samedi 21 novembre** : Journée portes ouvertes à la bibliothèque de Dullin 10h-18h. Le matin, partage de vos lectures coups de cœurs, 14h30 rencontre dédicace de D. CHAPPEY auteurs de « J'avais la croix » - collection le Poulpe, 16h30 pot savoyard et jeu policier.

**WE 28 & 29 novembre** : « Livres en marches » Bourse aux livres, conférences, contes, fils et débats animation pour enfants... [www.livresenmarches.com](http://www.livresenmarches.com)

**Banque alimentaire** : Collecte nationale les 27 et 28 novembre.

**Elections régionales** : 6 et 13 décembre.

# DULL'INFO

N°7  
NOV. 2015



## La lettre d'information de la municipalité de

### Incivilités

Bon nombre d'entre vous ont été incommodés cet été par des jeunes gens (ectoplasmes pour les amateurs de BD) sur deux roues qui se prenaient pour on ne sait trop quoi en roulant à grande vitesse, n'importe comment, n'importe où, et n'importe quand, utilisant les routes, chemins communaux et les champs privés comme terrain de motocross, empêchant les enfants de dormir, comme les travailleurs ou les personnes âgées. Il semble que plusieurs groupes, à géométrie variable, ont sévi et malgré certaines interventions de particuliers sans résultat, ces comportements infantiles se sont plutôt aggravés.

Pour les vacances d'automne, cela a recommencé et, fait nouveau, par deux fois les locaux municipaux ont fait l'objet de dégradations. C'est pourquoi la commune a porté plainte contre X avec pour objectif de retrouver les acteurs de ces faits.

Parallèlement, la gendarmerie a effectué des rondes plus ciblées et durant le WE de la Toussaint ; ce sont une vingtaine de PV qui ont été dressés contre des utilisateurs de 2 roues avec convocation des parents pour certains.

Outre les nuisances sonores, il faut aussi relever les dégradations qui finissent par représenter un coût pour la collectivité. Par ailleurs, de nombreux déchets sont laissés par terre dans les lieux publics et espaces pour enfants, ce qui est regrettable et inquiétant.

Nous voudrions, d'une part enjoindre les parents à protéger leurs enfants de certains effets de groupe qui peuvent entraîner des comportements imprévisibles et dangereux (dangereux pour eux-mêmes, dangereux pour d'autres membres du groupe ou pour des passants) et d'autre part, inviter toutes les personnes qui sont témoins d'incivilités flagrantes à les signaler à la mairie et/ou à la gendarmerie et à prendre des photos. Cela dans un but de prévention d'accidents, d'aide à la prise de conscience et de dialogue avec les jeunes concernés, sans parler du bénéfice pour notre cadre de vie et nos finances.

### Quelques exemples



Toit de la salle des fêtes dégradé  
(Personnes montées sur la toiture)



Déchets abandonnés dans la cabane  
des enfants



Détérioration d'un jeu par un usage  
inapproprié

## Réforme territoriale, Adoption de la loi « NOTRe »

La loi « NOTRE » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui modifie les règles de composition et de compétences des intercommunalités est entrée en vigueur et cela nous concerne directement puisque notre organisation territoriale est impactée.

L'objectif initial de cette réforme est de diminuer le nombre d'EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et de syndicats, de créer des intercommunalités plus importantes en termes de population sur des périmètres plus grands correspondant mieux aux bassins de vie, aux besoins des habitants, et d'affirmer ces intercommunalités dans la gestion territoriale en les dotant de plus de compétences, au détriment d'autres structures (communes, syndicats, départements...).

Pour notre département, le préfet, comme la loi le lui impose, a présenté le 12/10/2015 :

- un projet de schéma de regroupement des intercommunalités en Savoie.
- la liste des syndicats de communes qui devront être dissouts.

Les conseils municipaux et conseillers communautaires ont deux mois pour transmettre leur avis, favorable ou défavorable et leurs propositions éventuelles. Ensuite, une commission départementale composée d'élus municipaux aura 3 mois pour étudier le retour des communes et faire des propositions ou amendements au projet du préfet. A l'issue, le préfet proposera par arrêté son schéma de regroupement des intercommunalités.

Les conseils municipaux et conseils communautaires auront 2 mois et demi pour délibérer sur leur intégration à la nouvelle communauté proposée. S'il y a désaccord, et sans possibilité de trouver un scénario alternatif, le préfet pourra « passer outre » et imposer son schéma de regroupement.

**Le tout devra être finalisé pour le 31/12/2016, pour un démarrage des nouvelles structures au 01/01/2017**

Pour notre territoire, la proposition du préfet consiste au rassemblement en une seule Communauté de communes des 3 communautés de communes existantes : Yenne, Val Guiers et Lac d'Aiguebelette. Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, agissant exactement sur le même périmètre disparaîtrait, ses compétences et actions étant alors intégrées dans la nouvelle Communauté de communes.



### Fiche d'identité sommaire

	Population INSEE	Superficie	Densité population
CC DE YENNE	6 908	127 km <sup>2</sup>	56 h/km <sup>2</sup>
CC DU LAC D'AIGUEBELETTE	5 575	86,3 km <sup>2</sup>	64 h/km <sup>2</sup>
CC VAL GUIERS	11 828	88 km <sup>2</sup>	134 h/km <sup>2</sup>
Total général	24 311 hab	301,3 km <sup>2</sup>	80,73 h/km <sup>2</sup>

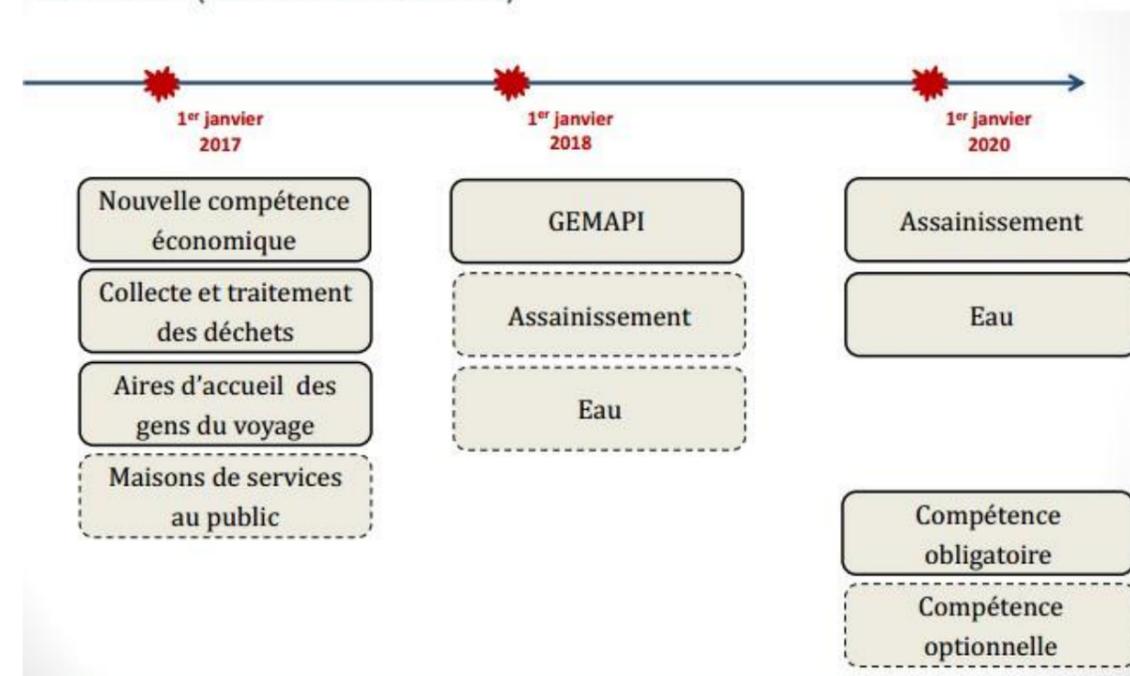
Source ASADAC

Des réunions de tous les conseillers municipaux, dans chaque communauté, ont été organisées avec des intervenants de la préfecture. Nous avons pu nous rendre compte que toutes les questions engendrées par ce projet n'ont pas encore de réponse et que les services de la préfecture vont devoir nous préciser un certain nombre de points laissés en suspens. Durant les mois à venir, il y aura besoin de nombreuses rencontres pour chercher des solutions satisfaisantes dans l'intérêt des habitants.

En cas de création d'une nouvelle entité, à la place de la CCLA et des 2 autres Communauté de communes, le principal enjeu sera de trouver des consensus pour répartir la gestion des différentes compétences et champs d'actions entre la nouvelle structure intercommunale et les communes. A savoir que la loi impose d'intégrer un certain nombre de compétences que les intercommunalités, à plus ou moins court terme, devront gérer :

- Le développement économique et notamment la gestion des zones d'activités
- La promotion touristique
- La GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- La Politique du Logement et du cadre de vie
- L'accueil des gens du voyage (mais notre territoire n'est pas concerné au regard de son nombre d'habitants)
- La gestion des déchets
- L'assainissement
- L'eau potable

### Évolution des compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de communes (Loi NOTRe 7 août 2015)



Source ASADAC

Pour les compétences optionnelles ou facultatives (tels les équipements sportifs, le périscolaire,...), leur intégration ou non dans la nouvelle Communauté de communes sera à discuter avec les élus de Yenne et Val Guiers. Les compétences qui ne seront pas gérées par l'intercommunalité devront revenir aux communes, car la création d'un syndicat de 2 ou 3 communes pour gérer un gymnase, par exemple, ne sera plus possible.

Se posera alors la question de la capacité des petites communes à pouvoir reprendre ces compétences.